



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 6 juin 2024

Délibération n° CCAS-DEL2024-20

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 12

Accusé de réception en préfecture
091-269100509-20240612-CCAS-DEL2024-20-DE
Date de télétransmission : 19/06/2024
Date de réception préfecture : 19/06/2024

Objet : Allocation Étampoise de rentrée scolaire 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

| | | | |
|-----|-----------|----------------|--|
| M. | Gilbert | DALLERAC | Vice-Président |
| Mme | Françoise | PYBOT | 5 ^{ème} Adjointe au Maire |
| Mme | Claude | MASURE | Conseillère Municipale |
| Mme | Sabah | AÏD | Conseillère Municipale |
| Mme | Isabelle | TRAN QUOC HUNG | Conseillère Municipale |
| Mme | Sylvaine | LE STRAT | Présidente de la délégation locale Secours Populaire |
| M. | Michel | BÂTARD | Président Halte Répît |
| M. | Laurent | GUIGNARD | Président Association REVIVRE-ESAT Paul Besson |

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Sylvie YONLI représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Annick RAMEAU représentée par M. Laurent GUIGNARD, M. Maurice BOISDON représenté par Mme Sylvaine LE STRAT.

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme Maïram SY, Mme Maryline COMMEIGNES.

ETAIT ABSENTE : Mme Rokhaya KEITA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel BÂTARD

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

CONSIDERANT l'objectif commun du CCAS et de la Caisse des Écoles à accompagner les enfants entrant en première année de maternelle (petite section) de manière ludique et éducative avec un kit scolaire, qui sera distribué le jour de la rentrée.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 1 abstention (Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG).

- Approuve le dispositif de l'allocation Étampoise de rentrée scolaire pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation

Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :19/06/2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.